

Albera

Cultura catalana, Etnografia, Etnologia, Història de l'Albera i del Rosselló

Argelès

- Histoire du château de Pujols (3^{ème} partie)

SORÈDE

- Vacada a Sureda

SAINT-ANDRÉ

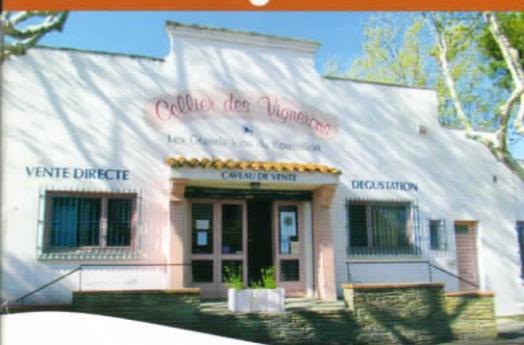
- Eglise Romane de Saint-André

CÔTE VERMEILLE

- Les outils de la vigne

DOSSIER

Cave des vignerons d'Argelès



N°35

5€

Histoire du château de Pujols du Moyen-Âge à nos jours.



Par Jean-Pierre Bisly

Avec le concours de : André Capeille et Jean-Pierre Lacombe-Massot.

Histoire du château de Pujols, du Moyen-Age à nos jours.

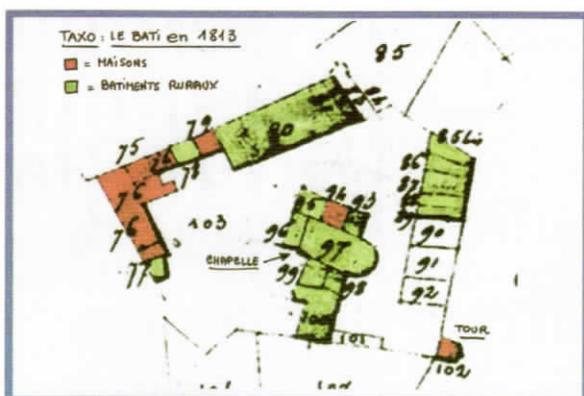
Troisième partie : de 1789 à nos jours

Pour connaître la totalité de l'étude vous pouvez consulter les numéros 33 et 34 de la revue.

La deuxième partie de ce triptyque se termine par ces mots : « En 1786, Michel de Pagès de Copons meurt en laissant trois enfants, encore pupilles au moment où éclate la Révolution. Leurs biens, dont la grange de Pujols, leur sont alors confisqués. » Fort bien, mais après ?...

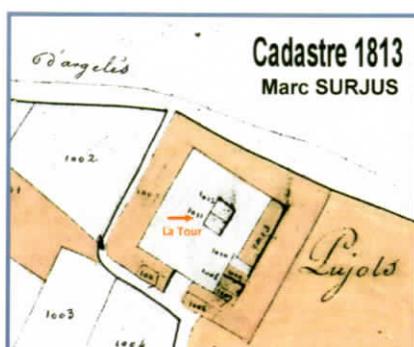
Le temps des « roturiers » (Marc Surjus)

C'est dans le cadre du site internet que j'ai consacré, de Taxo d'Avall et à la Via Domitia (www.taxodavall.info) que j'ai été amené à m'intéresser à ce personnage, Maire d'Argelès de 1800 à 1813, en constatant qu'en 1813 il possédait la quasi totalité du hameau de Tatzó.



Marc Surjus possédait la totalité du hameau de Tatzó, sauf la maison cadastrée sous le n°94, en rouge au milieu.

Par la suite, dans le cadre de mes recherches pour l'association CAPBREU, je devais retrouver Marc SURJUS propriétaire, à la même époque, de la quasi-totalité du site de Pujols, sauf la tour classée « grange ».



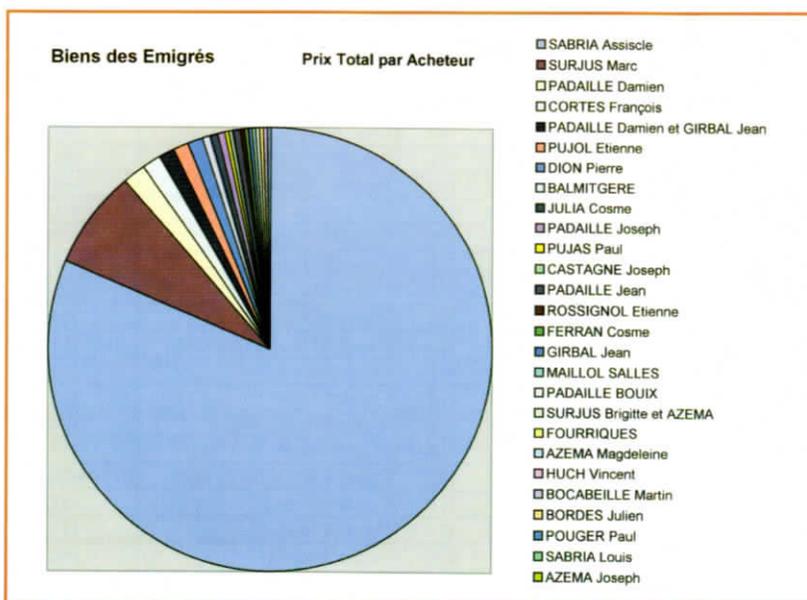
Manifestement, il devait s'agir d'un gros propriétaire ; ce que confirmèrent, par la suite, mes recherches aux Archives Départementales. Voici le résumé de ce que j'ai relevé sur l'état des sections du cadastre de 1814 :

Nature	Nombre de parcelles	Surfaces en m2
Bois	15	512 540
Cortals	6	318
Cours	8	6 464
Eglise à Ste Magdeleine (Nostra Senyora de Vida)	1	340
Jardins	8	12 340
Maisons (dont Tatzó d'Avall, Pujols et Valbonne)	8	1 111
Moulin à huile (Aujourd'hui Banque Populaire)	1	124
Olivettes	9	85 930
Pâtures	27	212 510
Prés	3	147 230
Ruine (à Tatzó d'Avall)	1	290
Rural (= bâtiments agricoles, dont l'église de Tatzó)	14	2 172
Terres	54	762 788
Tour (à Tatzó d'Avall)	1	63
Vignes	4	53 790
TOTAUX	160	1 798 010

C'est ce qui m'a incité à me demander si Marc Surjus n'avait pas fait partie des acquéreurs de « biens nationaux » après la Révolution. Je suis donc retourné aux Archives Départementales et voici ce que j'ai trouvé.

Pour ce qui est des biens dits « de première origine », confisqués aux ecclésiastiques et à leurs communautés, ces derniers possédaient 37 parcelles à Argelès (dont 16 à Tatzó d'Avall). Marc Surjus a été acquéreur de 13 champs.

Et ce sont 27 personnes qui ont acquis sur Argelès des biens dits « de seconde origine », confisqués aux émigrés et aux « suspects ». Marc Surjus fut l'un des plus gros acquéreurs. Mais le plus gros acquéreur (et de très loin) fut un dénommé Assisclé Sabria (secteur en bleu ci-dessous).



Or Marc Surjus et Assisclé Sabria ont acquis, chacun, un corps d'héritage qui avait été confisqué à un certain Eleonor Montbarré, titulaire de la seigneurie de Tatzó (voir encart ci-joint), et tous les biens confisqués aux... Pagès !

Acquéreur : SABRIA Assisclé

Emigré	Nature	Prix
Montbarré	Un corps d'héritage	80 000
Pagès Jh	Corps d'héritage 1 ^{er} lot	63 200
Pagès Jh	Corps d'héritage 2 ^{ème} lot	68 600
Pagès Jh	1 ^{er} lot d'un champ	14 125
Pagès Jh	2 ^{ème} lot d'un champ	10 875
Pagès Jh	Plantade	3 525

Acquéreur : SURJUS Marc

Emigré	Nature	Prix
Montbarré	Petit corps d'héritage	16 125
Pagès Jh	Champ de 7 ayminates	3 550
Feixes	Maison	850
Feixes	Grenier et chambre	600
Bergès	Patus ou basse-cour	260
Serradell	Grenier à foins	605

Et je me suis demandé ici si l'un n'avait pas servi de prête-nom à l'autre. Nouvelles recherches aux Archives Départementales : où j'ai trouvé des documents qui semblent le confirmer.

Sur l'état des 30 plus gros contribuables de 1830 (Archives des P.O. Cote : 2 OP 128) dressé par le percepteur siégeant à Collioure, Assisclé Sabria (ou l'un de ses descendants) aurait dû être en tête et de loin si l'on tient compte de la valeur des biens nationaux acquis par lui. Or on trouve un Sabria Louis en 11^{ème} position et un Sabria Jean au 28^{ème} rang. Par contre, le plus gros contribuable est Marc Surjus père, son fils étant en 4^{ème} position.

N° d'ordre	Articles	Noms et prénoms des contribuables	Montant des Contributions
1	634	Surjus Marc père	1 145,58
2	412	Miquel Charles	930,00
3	387	Madiona Pierre	882,94
4	650	Surjus Marc fils et autres	773,93
5	472	Padaillé Joseph	619,78
6	142	Camps Joseph	615,84
7	547	Py Honoré	519,46
8	180	Cirac Antoine	497,06
9	101	Boluix François-Xavier	456,00
10	470	Padaillé Azéma Assisclé	440,84
11	613	Sabria Louis	386,04
12	40	Berges Bonaventure	349,30
13	102	Boluix Michel	320,79
14	513	Poncet Michel	305,41
15	525	Pujarnisclé Joseph	304,89
16	526	Pages fils et Paul Jacques	271,74
17	382	Llinas Etienne	270,12
18	270	Ferrand Côme	231,02
19	414	Mixeu dit Jordy Pierre	193,19
20	538	Pujol Etienne	184,54
21	522	Pages Etienne fils de Paul	183,13
22	277	Ferrer Isidore	182,15
23	471	Padaillé Jean	171,73
24	526	Pages Paul fils	169,88
25	642	Siné Simon	158,40
26	354	Julia Cosme	151,49
27	78	Bernis Grange François	149,63
28	610	Sabria Jean	147,58
29	564	Reig Michel	146,88
30	303	Gardas Laurent	145,34

Et, le 9 juin 1808, François-Xavier Boluix (qui a été Maire à deux reprises, 1796/1798 et 1799/1800, avant Marc Surjus) avait écrit une longue lettre au Sous-Préfet se plaignant de divers agissements et de diverses malversations dont se serait rendu coupable Marc Surjus. On y trouve, notamment, des adjudications truquées au bénéfice de... Sabria Assisclé !

Sans que l'on puisse dire ce qui relève de la délation, de la jalousie ou de la réalité, cette lettre, ne serait ce que par son style, vaut son pesant d'or :

Voir encart ci-joint

Source : Archives Départementales des P.O. (cote : 2 OP 134)

Mais, il faudra attendre 1813 et l'affaiblissement de Napoléon après la campagne de Russie pour que le Sous-Préfet propose au Préfet de remplacer Marc Surjus au poste de Maire. Marc Surjus aurait-il été, comme le furent souvent les « grands » acquéreurs de biens nationaux, un « supporter » de l'Empereur ?

PUJOLS : un Monument Historique

Le château de Pujols est inscrit à l'Inventaire Général des Monuments Historiques depuis 1956. La référence de l'inscription est publiée sur le site internet :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patri-moine/>

(Accès géographique : commune Argelès-sur-Mer)

où l'on peut lire :

Edifice / site : Château de Pujols (ancien)

Localisation : Languedoc-Roussillon ; Pyrénées-Orientales ; Argelès-sur-Mer

Dénomination : château

Éléments protégés MH : donjon ; enceinte

Epoque de construction : 13^e siècle

Propriété : Propriété de la commune

Protection MH : 1956/05/02 : inscrit MH

Donjon et vestiges de l'enceinte : inscription par arrêté du 2 mai 1956

Type d'étude : Recensement immeubles MH

Référence : PA00103948

© Monuments historiques, 1992

Date versement : 1993/10/21

Date mise à jour : 2005/10/20

Crédits photo : Mallol, Raphaël - © SDAP Pyrénées-Orientales ?

Nota : En fait, il n'y a aucune photo de Pujols sur le site officiel.

Peut-on en savoir plus ?...

Il existe aux Archives Départementales un dossier référencé à la cote **53J12** contenant diverses pièces relatives aux monuments et objets classés ou inscrits de la commune d'Argelès-sur-Mer.

Concernant Pujols on y trouve :

- Une première fiche datée de Janvier 1968 :

• Auteur : Anny de POUSS

• Donjon de Pujols (XII^e)

• Propriétaire : ?

• Destination : Fenil

• Historique : Au verso de la fiche sont portées quelques éléments

SEIGNEURIE DE TATZO : de 1659 à 1792. Selon l'Abbé Capeille (Biographies Roussillonnaises)

Dates	Personnages	Evènements
1625	MONTCLAR (Jean-Joseph de Pons et de Guimera, baron de) (1)	Naissance à MONTCLAR (Catalogne)
1653	Emmanuel d'OMS	A l'issue d'une série de conflits franco espagnols, le Roussillon est déjà sous la coupe du Roi de France. Titulaire des seigneuries de Tatzo d'Avall et de Villelongue-de-la-Salanque, Emmanuel d'OMS est entré en rébellion.
03/1656	Louis XIV	Par lettres patentes, donne les seigneuries de Tatzo d'Avall, Villelongue-de-la-Salanque, Vingrau et Tautavel au Duc de NOAILLES , gouverneur du Roussillon, pour servir à l'entretien de la garnison de Perpignan.
06/1659	Jeanne de Ros et de Meca (de Millas)	Epouse le Baron de Montclar. De cette union naîtra Thérèse, fille unique, qui deviendra la Marquise de Rebé.
01/1668	Louis XIV	Par lettres patentes, fait don au Baron de MONTCLAR des seigneuries de Tatzo d'Avall et de Villelongue-de-la-Salanque, Emmanuel d'Oms ayant été condamné pour crime de lèse-majesté.
1682	MONTCLAR (Jean-Joseph de Pons et de Guimera, baron de)	Joint à ses domaines les seigneuries de Millas , Nefiach, Retglella et Llo
04/1690	MONTCLAR (Jean-Joseph de Pons et de Guimera, baron de)	Décès à Landau (Basse Alsace). Son épouse hérite de ses seigneuries et domaines.
1709	Jeanne de Ros et de Meca, baronne de MONTCLAR	Lègue ses biens à sa fille et à sa petite fille, Joséphe de Rebé, épouse de Léonor du Maine du Bourg, maréchal de France. De cette union naquirent 3 enfants, dont « N. » qui épousa le comte de MONTBAREY
08/1714	Jeanne de Ros et de Meca, baronne de MONTCLAR	Décès
04/1732	MONTBAREY (Alexandre- Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte, puis prince de)	Fils de « N. » du Maine du Bourg et du comte de Montbarey. Naissance à Besançon.
11/1763	Josèphe de Rebé, Marquise du Maine du Bourg	Décès. après avoir fait donation au Prince de Montbarey de tous ses biens, droits et actions (dont les seigneuries de Tatzo d'Avall et de Villelongue-de-la-Salanque).
1792 1793	MONTBAREY (Alexandre- Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte, puis prince de) Le Prince de Montbarey fut Ministre de la Guerre de Louis XVI	Ses biens ont été confisqués. Les rédacteurs du District de Céret écrivent « Eléonor Montbarré » en consignnant la vente de ses deux « corps d'héritage » à Assiscle SABRIA et à Marc SURJUS pour des montants faramineux !
05/1796	MONTBAREY (Alexandre- Marie-Léonor de Saint-Mauris, comte, puis prince de)	L'arrêté du 25 janvier 1795 a chassé du canton de Neufchâtel les français émigrés. Il va s'établir à Constance où il décède dans un état voisin de la gêne.

(1) Josep de Pons i de Guimerà, Baró de Montclar, va néixer al castell de Montclar el 1625. En aquesta època, Catalunya es trobava sota el domini del Rei de França. Per aquest motiu, Josep de Pons va aixecar un exèrcit de 100 homes a cavall i ho va posar a la disposició del Rei de França. No cal oblidar que llavors no existien els exèrcits nacionals. Els nobles aixecaven exèrcits i els posaven a la disposició del seu Rei a canvi de remuneracions o de pactes sobre el repartiment de les terres novament conquistades. Es conserven les cartes de Josep de Pons al Cardenal Mazarín (Primer Ministre de Lluís XIV) posant el seu exèrcit a la disposició del Rei. Aquest exèrcit va combatre al nord-est de França. Algunes vegades amb el gran Turenne. Josep de Pons va fer presoner al Príncep de Luxemburg. El general Montclar (així era conegut a França) va conquerir els castells de Windstein (propietat de la família de Dietrich, avui fabricadors d'electrodomèstics), Schoenck, i les principals places fortes d'Alsàcia. El 24 d'octubre de 1681, Lluís XIV fa la seva entrada a Estrasburg des-

prés que els tres Regiments de Dracs, manats pel general Montclar, assetgessin la ciutat i forcessin la seva rendició. El general Montclar és considerat com el millor general de Lluís XIV.

Va Ser nomenat Gran Bailló de Hagenau, Tinent General dels Exèrcits del Rei, Caballer de l'Ordre Reial de Sant Lluís, Governador General d'Alsàcia i Justicier del "Palatinado". Estava casat amb Jeanne de Ros. Va morir a Landau (avui a Alemanya) on va ser enterrat. El seu cor fou transportat a l'església de Millas, prop de Perpignan, terra de la seva esposa. La seva besneta es va casar amb el Príncep de Montbarey, Ministre de la Guerra de Lluís XVI. Però el seu Regiment va seguir existint. Al principi era el Regiment Montclar. Va Ser integrat al "Royal Etranger" que després es va dir "Royal Roussillon". Avui és l'onzè Regiment Acorassat de l'exèrcit francès.

historiques et, notamment : « Enfin, on trouve, en 1394, l'ordre de démolir la « Tour de Pujols » (H279) qui, apparemment, ne fut jamais exécuté, sauf en ce qui concerne l'enceinte extérieure dont on ne voit plus que quelques traces, mais dont un élément existait encore au siècle dernier puisqu'en 1808 il s'effondra écrasant un jeune homme et blessant un enfant (série U, non classée). »

• PLANS : sont joints à cette fiche les plans détaillés de la Tour établis

par Rémy MARTIN, Maître d'œuvre, Lotissement Communal, Argelès-sur-Mer.

- Une deuxième fiche datée de Novembre 1968 :

- Auteur : André CAPEILLE
- Tour de Pujols : X^e - XI^e siècles
- Propriétaire : Mme Vve Surjus née Joséphine Santène
- Destination : Siège Social de la Société d'Etude et de

A Argelès, le 9 juin 1808

**François-Xavier Boluix,
propriétaire, domicilié au dit Argelès
à Monsieur le Préfet du Département
des Pyrénées-Orientales**

Monsieur le Préfet,
Dénoncer un Mal politique fut sans doute une action généreuse ; Mais il en coûte toujours au Citoyen Débonnaire de révéler à l'autorité les fautes du subalterne quelques dangereuses qu'elles soient, et l'office de dénonciateur est l'acte le plus critique pour celui là même qui le fonde sur son amour pour l'ordre et la justice ; faut-il donc que le soussigné soit fortement Mû par l'intérêt qu'il prend de sa commune, et par les abus d'un genre inoui chez l'administrateur immédiat qui se sont introduits avec l'élévation de Marc Surjus à la place de Maire d'Argelès pour qu'il s'engage dans le rôle de dénonciateur.

Oui, Monsieur le Préfet, la Nécessité presse, les Motifs sont puissants, et je dois à la justice, à la vérité, à l'intérêt de la commune où je partage les charges de vous dénoncer Marc Surjus son Maire comme l'administrateur le moins propre à yopérer le Bien et à Ménager les intérêts du Gouvernement. En effet, Surjus ne saurait faire le Bien de sa commune, incapable de l'activer à défaut de lumières et pétri d'un orgueil qui dérive de l'ignorance ; il dévaste la campagne par des grands troupeaux de tout genre, comme boeufs, haras, Bêtes à laine et cochons ; il n'est pas un propriétaire qui n'est à se plaindre de ce malheur, et il fait taire le reproche de la part du lézé et ferme la bouche aux gardes-champêtres qui sont devenus ses agents et non les gardes de la commune ; la preuve est dans le fait que tout le monde se plaint des ravages qu'il opère à la Campagne, et qu'il n'a jamais des dénonciateurs contre lui.

Dans le courant de la présente année, Surjus Maire a fait perdre à la commune plus de cent écus pour n'avoir voulu affermer les pacages de la Massane au jour indiqué, même par affiches de lui, parce qu'à ce jour il y avait trop de prétendants, et, un mois après, sans avoir eu le soin d'aposer de nouvelles affiches, il fit enchérir le fermage et l'adjugea à Assisclle Sabria, cultivateur du dit Argelès, sous le cautionnement d'autre Marc Surjus, son fils. Fut-il occasion d'affirmer le glandage de la Massane en automne dernier, Surjus Maire fit enchérir par le sieur Mundi, Notaire, le pressant de surdire, l'assurant des vacillations en lui disant de dire toujours, et, étant devenu adjudicataire, Surjus Maire convertit la dite afferme au même Assisclle Sabria et fit constituer pour sa caution le Nommé Côme Bec, son domestique affidé, homme sans intérêt à la chose, et uniquement pour l'intérêt de Surjus. Il a refusé d'utiliser pendant l'hiver dernier (ainsi qu'il était d'usage) les pacages des emprius qui ont été consommés à son sù par des troupeaux étrangers, par ceux de ses amis d'autres communes contre qui il a refusé d'agir. Malgré les dénonciateurs et Remontrances de ses concitoyens.

Surjus a retenu longtemps entre ses mains quarant huit francs des revenus communaux, et il ne les a versés entre les mains du Receveur des Contribution et des

Rentes Communales qu'après des demandes réitérées et des menaces de la part du dit Receveur.

Surjus a résisté au versement de cent francs dans la Caisse du dit Receveur, provenant de la dite somme des glands de la Massane qu'il a fait manger lui-même par ses cochons, et a souffert qu'Assisclle Sabria, l'homme qui le représente toujours dans pareilles affaires, est enduré trois contraintes. Enfin, Surjus ne saurait surveiller les intérêts de la Commune, lorsque de tout temps la Commune a été obligée de le surveiller lui-même et d'intenter en justice des actions contre son égoïsme et ses prétentions. Surjus Maire n'est pas même délicat dans les Affaires Générales, un seul fait, parce qu'il est tranchant, suffira. Lorsque le dit Assisclle Sabria dût passer l'acte de ferme des glands de la Massane en automne dernier, et que devait détenir le Secrétaire, il se Rendit au domicile de celui-ci et l'engageait à Réduire et diminuer sur l'acte la somme d'adjudication ; ce fait a été entendu des propres oreilles du soussigné dès le demi escalier du dit Secrétaire chez qui il se rendit et d'où il se Retira plein de surprise ; le sieur Roquefort, Secrétaire de la Mairie, a assez de vertu pour contredire le fait s'il n'est vrai, et le soussigné ne Redoute point qu'il soit entendu.

Enfin, Surjus Maire qui ne respecte aucune propriété territoriale exige que les siennes soient souverainement intactes ; un seul fait encore en preuve de cette assertion.

Dans l'hiver dernier un troupeau de bêtes à laine du sieur Sirac d'Argelès allant au pacage, et devant traverser un des guêrêts de lui Surjus, celui-ci arrivant exigeait que le troupeau traversât de préférence la Récolte en Bled du pauvre, et s'opposa au passage des dits Bestiaux à grands coups de fouêts, exerça contre eux la plus grande violence, Menaça le Berger de son autorité de Maire, et de le faire conduire, attaché, par devant le tribunal de Céret ; le Berger aux dépends de perdre son troupeau le fit rétrograder et se cacha craignant l'effectuation des Menaces de Surjus. Le fait a été porté en justice par Sirac et étouffé ou concilié par la bonté du juge de paix.

Monsieur le Préfet, la Morale de Surjus, son amour pour le Bien, son indifférence pour l'intérêt commun ne furent point des problèmes dans la Commune dès sa plus tendre jeunesse, et tout a empiré depuis que la fortune capritieuse à agi comme un enfant pour lui.

Comme le soussigné n'a point entendu affliger ni dévoiler la Réputation de Surjus, et que celui-ci n'exigera pas lui-même qu'on s'explique sur son antique morale, il se borne à dénoncer les faits qui appartiennent au Maire pour avertir l'autorité que la Commune d'Argelès n'a personne qui s'oppose plus à ses intérêts que Surjus, et pour qu'il vous plaise, Monsieur le Préfet, parer à de plus grans inconvenients qui nous Menacent si vous n'en ordonnez différemment ; vous observant, Monsieur le Préfet, qu'une erreur fit promouvoir Surjus à la Mairie, que ce ne fut ni votre ouvrage, ni votre volonté et qu'on trompa la Religion de ceux qui s'intéressèrent à lui.

Votre justice lumineuse et bien connue de tout ce qu'il y a de citoyens honnettes dans votre département, agira sans doute d'après son propre conseil, et le soussigné aura fait le devoir que lui aura dicté sa conscience.

François-Xavier Boluix

(Reproduction dactylographique sans corrections)

Sauvegarde du Patrimoine Historique des Albères (S.E.S.P.H.A.) : MASSANA.

• Historique : Ici l'historique est un peu plus complet. C'est un résumé de celui de Ponsich dans Catalunya Romànica (volume XIV). Il se termine par la mention suivante : « Pendant le siècle dernier et le nôtre la Tour a servi de dépôt de matériel hétéroclite, de grange et de bergerie. »

• PLANS : Sont à nouveau joints les plans indiqués plus haut, mais aussi, toujours établis par Rémy Martin, les plans de la Tour après restauration !

MASSANA et la Tour de PUJOLS

A ce stade, il était nécessaire de demander à André Capeille de puiser dans ses souvenirs et dans les archives de la SESPCHA-MASSANA :

Dans le courant des années 60, quelques personnes volontaires s'étaient regroupées, pour restaurer la chapelle Sant Llorenç del Mont, au dessus d'Argelès et ses abords. Ces personnes suivaient les conseils éclairés de Roger Grau (Archéologue), de son frère Gilbert et de Jean Gensanne, tous trois illibériens. Bernard Rieu s'était joint à eux, suivi par Jean-Louis Loreto, André Bassou et Andreu Capeille. Ce groupe devait former dès 1968 l'association SESPCHA MASSANA qui s'intéressa aussi à d'autres monuments d'Argelès, comme la Tour de Pujols, la chapelle de Tatzó d'Avall et la tour clocher de l'église Notre Dame del Prat.

Dès la création de Massana, en 1968, Andreu Capeille est élu président et les bénévoles précités commencèrent de s'interroger sur l'utilité de la Tour, en souhaitant en faire, pourquoi pas, leur siège social.

Tout d'abord, il fut procédé à l'étude de la Tour et à la rencontre des propriétaires. Ceux-ci acceptèrent volontiers les interventions des membres de Massana et de leur louer en l'état le monument. La première action et non des moindres, fût le nettoyage interne de la tour, avec le retrait d'une épaisseur conséquente de fumier de mouton, de quelques tonnes de ferraille et d'objets hétéroclites très divers. La municipalité avec l'approbation de M. Gaston Pams, Sénateur-Maire, aida au transport par camion de tous ces déchets.

Le président Andreu Capeille qui connaissait l'architecte René Martin d'Argelès, lui demanda alors, de faire, si son travail le lui permettait, les plans de la tour, ce qu'il fit bénévolement. Il étudia aussi le coût d'une éventuelle restauration qu'il lui remit en septembre 1968.



Bernard Rieu et Jean-Louis Loreto devant la paille et déchets métalliques retirés de la tour. (Archives photographiques Massana).

C'est à partir de là, que l'histoire moderne de Pujols débuta !

Dans les archives de Massana, se trouve un document où l'on lit :

« Je reconnais, Capeille André président de la SESPCHA, avoir reçu de Mme Vve Surjus née Santène Joséphine, une location d'immeuble appelé « Tour de Pujols » située au lieu dit Aspres de Pujols Est :

(N° notarial SOL AZ 337, 4^{ème} rôle, acte du 11 avril 1928, étude de Maître Paul Herre).

(Acte notarial du 3/2/58, étude de Maître Miquel – Biens existants au décès, article 11ème au lieu dit de Pujols Est, pour un are soixante centiare).

Cette location s'entend, pour une durée illimitée à compter du premier août 1968, le paiement de la location mensuelle fixée à 50,00 francs (cinquante francs par mois), sera effectuée par le trésorier de la SESPCHA, Société d'Etude et de Sauvegarde du Patrimoine Historique des Albères. Mme Vve Surjus, donne tout droits de travaux, au président de la dite société, dont l'aménagement intérieur et extérieur sont aux frais de la SESPCHA. »

Suivent les signatures de Mme Vve Surjus, du président A. Capeille et du trésorier Bernard Rieu . Ce document est daté du 20 juillet 1968.

Démarches officielles.

Dès lors, les actions sont dirigées vers les autorités locales, et en particulier à M. le préfet des P.O, afin de signaler par une lettre du 29/9/68, qu'il est urgent de se préoccuper de sauvegarder Pujols « ... afin d'empêcher cet édifice de s'écrouler et d'éviter que ces vieilles pierres aillent orner la maison ou le jardin de vandales qui se sont déjà emparés de nombreuses pièces... ». Il est donc tout à fait normal de demander au Conseil général des P.O, une subvention pour engager des travaux. A cette lettre, est joint le devis estimatif des travaux à effectuer pour la sauvegarde et la restauration de la dite tour, par M. René Martin, architecte maître d'œuvre à Argelès, daté du 3 septembre 1968. Ce devis comporte 6 pages et un récapitulatif, pour un montant de 79.674,60 francs (on dirait aujourd'hui 12.145,00 euros !).

L'association précise : Ces réparations seront faites en vue de la création d'une « Casa Pairal » ouverte à tous les Maîtres artisans et Artistes locaux, amateurs ou professionnels, pour exposer leurs œuvres.

Le 17 octobre 1968, la préfecture accuse réception et demande des renseignements plus précis, afin de permettre de poursuivre l'instruction réglementaire de cette affaire.

- Plan de situation de l'édifice.
- Dessin général actuel des ouvrages à réaliser en plan, façade et coupe.
- Dessin ou modèle de menuiseries, ferronneries, escalier, appareils d'éclairage, etc...

De plus en raison de l'inscription de ce monument à l'inventaire des monuments historiques, l'ensemble de l'édifice et son caractère historique doivent être conservés.

Massana devient légalement locataire de la tour

En sus des actions dirigées vers les administrations, pour garantir l'avenir de la tour et son utilité effective, Massana, passe un contrat de bail, en l'étude notariale de maître Miquel d'Argelès le 11 février 1969.

Entre les soussignés,

Mme Joséphine, Marguerite, Anne Santène, Vve Surjus, née à Argelès-

sur-Mer, rue Robespierre, au numéro 4, d'icelle, d'une part, M. André Capeille représentant Massana,... d'autre part, il a été convenu et arrêté ce qui suit ...

Sont répertoriés les numéros de parcelles et la description du local :

- Une petite salle au rez-de-chaussée de la Tour de 6,31 par 5,00 mètres,
- Une grande salle au premier étage de 6,30 par 11,50 mètres.

L'ensemble de l'acte est divisé en plusieurs chapitres.

On y lit : **Désignation - Durée.** Ce dernier chapitre sur la durée du bail est très intéressant.

« Le présent bail est fait à compter du premier jour de février, l'an mil neuf cent soixante et neuf et pour une durée de sept, quatorze ou vingt-et-une années entières et consécutives au gré de la société preneuse, seule, qui pourra résilier à l'expiration de l'une ou l'autre des deux premières périodes septennales à charge pour elle de prévenir la bailleuse, au moins six mois, à l'avance, par lettre recommandée ou par acte extrajudiciaire, de son intention à cet égard ».

Suit un long descriptif des - **Conditions** et du **Loyer**.

Ce dernier stipule : « Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de six cent francs que la société preneuse s'oblige à payer au bailleur par fraction mensuelle de cinquante francs, d'avance le premier de chaque mois à compter du premier jour de février l'an mil neuf cent soixante neuf.

l'association des modifications quant aux cadres responsables des travaux, architecte et entreprise des monuments historiques ainsi que d'un contremaître éprouvé...

Ces diverses considérations « refroidirent » les membres de Massana qui gardèrent toujours un espoir que ce rêve devienne réalité ! (plusieurs lettres relatives à cette déception nous parvinrent jusqu'en juin 1970).

Diverses péripéties relatives à Pujols

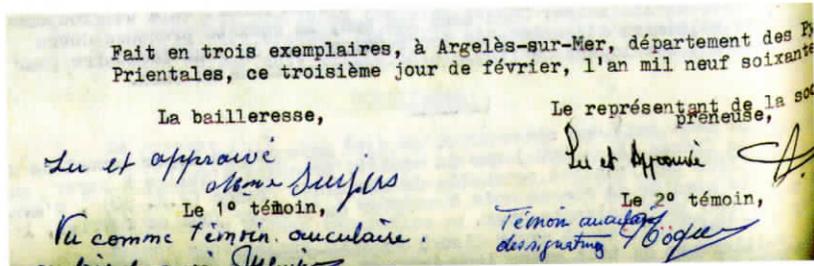
Mais l'abattement réel de toute l'association, n'empêcha pas les bénévoles de Massana, de nettoyer l'intérieur de Pujols, ses abords, de payer le loyer et d'envisager d'autres actions sur la « **Tour ou Grange ou Château** », avec l'aide matérielle des services municipaux.

La municipalité, en fin 1970, attribua à Massana pour la location de Pujols, une subvention de 600 francs. Cette aide est signalée dans le compte rendu de l'assemblée générale, signé par le président Andreu Capeille, le trésorier Jean-Pierre Bisly et le secrétaire André Bassou.

Au cours de l'Assemblée Générale suivante, le 4 octobre 1971, Pujols est à nouveau à l'ordre du jour. On note, dans l'intervention de Jean-Pierre Bisly, alors secrétaire général de Massana (et, par ailleurs, président fondateur du foyer des jeunes, le Foyer Communal) :

- La société paie le loyer depuis 1968 et a dépensé à ce jour la somme de 1850 francs pour que ce monument soit notre propriété et que personne ne puisse y pratiquer des transformations ou détériorations irrémédiables. Il faudra, par ailleurs, aller plus loin en essayant de débarrasser le site des débris et ferrailles diverses que l'on y trouve.

- M. Gilbert Grau dit que la brèche sur la façade ouest peut aisément être réparée par des bénévoles. M. André Bassou fait remarquer qu'il manquera deux pierres taillées pour rétablir la claire-voie d'éclairage de l'escalier intérieur à la muraille quand la brèche sera relevée. »



Signatures de la bailleuse, du représentant de Massana et des témoins oculaires (Archives Massana. Tome 1).

Tout paiement devant avoir lieu à Argelès-sur-Mer, en la demeure de la bailleuse ou tout autre lieu indiqué par elle et devant être effectué soit en monnaie du cours, soit par chèque ».

La suite du bail est conforme aux formes officielles notariales et les chapitres **Clause Résolutoire - Enregistrement - Domiciliation** - clôturent sa rédaction.

Le présent acte, a été fait en trois exemplaires et signés par la bailleuse, le représentant de l'association et par deux témoins oculaires.

Dans les archives comptables de Massana, figure la première quittance de loyer du 1^{er} février au 28 février d'un montant de 50,00 francs réglé le 2 février 1969 et acquittée d'un timbre fiscal de 50 centimes, annulé par la signature de Mme Surjus.

Courrier préfectoral

Le 6 août 1969, le président de Massana reçoit un courrier de M. le préfet, relatif aux travaux prévus dans la tour. Les difficultés administratives, matérielles, sont en fait augmentées par les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.

De plus, « l'attribution financière demandée auprès du Ministère des Affaires Culturelles ne pourra se faire qu'à la condition que les travaux soient confiés à des spécialistes ayant la pratique des monuments historiques ».

Les prévisions de voir la réhabilitation de Pujols se réaliser deviennent plus éloignées de jour en jour, car les administrations exigent de

A suivre ? ...

PUJOLS, une propriété communale. C'est avec le développement de ce sous titre qu'aurait dû se terminer cette troisième partie du triptyque. Mais c'en serait trop pour la pagination de ce numéro de Massana.

Il y aura donc une quatrième partie (en quelque sorte un quatrième tiers !) dans un prochain numéro qui évoquera aussi les actions entreprises depuis 2006 par l'association **CAPBREU**, fille de... **MASSANA !** ■